

Questions posées par la « mastérisation » notamment concernant sa mise en oeuvre dès 2009

Société Mathématique de France

12 Novembre 2008

En réponse à la demande du conseil d'administration, la commission enseignement de la SMF a fait la liste des principales questions que pose la réforme en cours des concours de recrutement des enseignants (mastérisation). Ces questions sont nombreuses, et plusieurs d'entre elles font obstacle à la présentation rapide de maquettes cohérentes de master. De l'avis de la commission, les problèmes majeurs sont les suivants :

- L'absence d'information sur les conditions qui attendent les étudiants déjà engagés dans un cursus menant à la préparation des concours.
- L'absence de précision sur la formation professionnelle et les stages : seraient-ils en responsabilité comme actuellement ? Sinon, comment les organiser pour éviter une baisse importante de la formation professionnelle ?
- L'absence de programme pour les concours, obstacle majeur à la construction de maquettes fixant le contenu des modules de masters.
- L'épreuve de connaissance du système éducatif, qui compterait pour un tiers du concours. Comment préparer à cette épreuve administrative ?
- Le conflit évident entre la nécessité de préparer le concours passé au cours de la deuxième année (écrit et oral), et de délivrer en même temps un diplôme, validant une formation disciplinaire et à la recherche.

Chacune de ces questions a plusieurs aspects. Dans un souci de clarification, le texte qui suit est divisé en 7 parties : Problème de la transition, Concours professeurs de écoles, Concours CAPES, Contenu des masters enseignement, Modalités des stages, TER de Master 1 et mémoire de Master 2, Agrégation et Portée de la réforme. Bien d'autres questions se posent, par exemple l'oubli de la formation des professeurs de lycée professionnels, dont on ne sait pas s'ils sont concernés par la mastérisation.

Les textes officiels disponibles à ce jour auxquels il est fait référence sont celui présentant les nouveaux concours de recrutement des professeurs suivant la présentation de François Perret du 13 Octobre, la "charte relative aux principes directeurs de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants" et le lancement de la campagne d'habilitation des masters du 17 Octobre prévoyant le dépôt de projets au 31 Décembre, donc localement mi-Décembre.

0) Problème de la transition

Description de la situation actuelle et des projets

Ce problème n'est abordé dans aucun texte, d'aucune façon. Les étudiants actuellement en master ou préparation au concours n'ont reçu aucune information préalable à leur inscription sur les changements prévus.

Questions

Que proposer aux étudiants préparant le CAPES cette année ? Que proposer aux étudiants de préparation PE ? Que proposer aux étudiants de Master 1 qui veulent se diriger vers le CAPES ?

Donner la possibilité de s'inscrire en Master 2 en 2009-2010 aux étudiants préparant ces concours et méritants (en un sens à définir) ne serait-il pas dommageable pour les étudiants de Master 1 non reçus, dont la plupart auraient sans doute été méritants en préparation au CAPES ? Inversement, comment préparer les étudiants titulaires d'un Master 1 à des concours prévus à la fin du premier semestre de Master 2 l'an prochain ?

1) Concours PE

Description de la situation actuelle et des projets

Les épreuves d'admissibilité en Mars comportaient trois épreuves écrites (français comptant pour environ 21,5% de la note finale, mathématiques 21,5%, histoire-géographie et sciences technologiques à choisir en majeure 10% - mineure 4%). Les épreuves orales d'admission en Juillet comportaient une épreuve 33% sur le domaine des arts visuels, littérature jeunesse et expression musicale, une épreuve de langue vivante étrangère 7%, une épreuve d'éducation physique 7% .

Les épreuves d'admissibilité, en fin de premier semestre de Master 2, comporteront une épreuve de français et de culture humaniste 20% , une épreuve de mathématiques et de culture scientifique et technologique portant sur le programme des écoles primaires 20%. Les épreuves d'admission, en fin de deuxième semestre de Master 2, comporteront deux épreuves orales comptant pour 60% de la note finale : une épreuve « prenant la forme d'un exercice pédagogique » sur le programme de l'école primaire et un « entretien avec le jury » (sur le système éducatif). Des attestations de natation, secourisme, informatique, langue vivante seront nécessaires.

Questions

L'épreuve de connaissance du système éducatif – portant sur un contenu purement administratif, comptera pour 30% de la note finale, en remplacement des épreuves écrites ou orales de connaissances disciplinaires variées. Constitue-t-elle un moyen pertinent de tester la pédagogie, de vérifier l'aptitude à exercer le métier de professeur ? Faut-il prévoir 30% du programme de master portant uniquement sur des connaissances administratives non définies ?

N'est-il pas à regretter que la part à la fois du français et des mathématiques diminue globalement dans le concours PE ?

Des formations pluridisciplinaires ne dépendant pas de leur responsabilité étant envisagées, les départements et UFR de sciences doivent-ils se désintéresser de la formation des PE ? Sinon, sous quelle forme doivent-ils y participer ? Les IREM ne devraient-ils pas être associés à cette formation ?

2) Concours CAPES

Description de la situation actuelle et des projets

Le programme actuel comportait 10 pages. Les épreuves d'admissibilité comportaient deux épreuves écrites de mathématiques comptant pour 50% de la note finale. Les épreuves orales d'admission comportaient deux épreuves comptant chacune pour 25% de la note finale, un exposé (leçon) et un dossier (exemples et exercices) « visant à évaluer la capacité à concevoir, mettre en forme et analyser une séquence d'enseignement sur un thème donné ».

Le programme sera celui des « collèges, lycées, classes post-bac du lycée », sans autres détails. Les épreuves d'admissibilité comporteront deux épreuves comptant pour 40% de la note finale, l'épistémologie et l'histoire de la discipline pouvant faire l'objet d'une question spécifique dans l'une des deux épreuves. Les épreuves orales d'admission comporteront une épreuve « prenant la forme d'un exercice pédagogique » 30% et un « entretien avec le jury » sur le système éducatif 30%.

Questions

Est-ce que le programme recouvre le programme des classes préparatoires ou celui des classes de BTS ? Dans ce dernier cas, des notions extrêmement diverses y étant abordées (par exemple la méthode du simplexe ou la transformée de Fourier), seront-elles au programme du concours ? Sinon, quel en sera le programme ? Comment décider d'une formation sans connaître le programme du concours auquel elle est liée ?

Est-il raisonnable de réduire l'épistémologie et l'histoire de la discipline à l'objet d'une question spécifique dans les épreuves écrites ? Quel en sera le programme ?

L'épreuve de connaissance du système éducatif – portant semble-t-il sur un contenu purement administratif, comptera pour 30% de la note finale, en remplacement des épreuves écrites ou orales de connaissances disciplinaires variées. Constitue-t-elle un moyen pertinent de tester la pédagogie, de vérifier l'aptitude à exercer le métier de professeur ? Comment en prévoir les modules de master permettant de s'y préparer sans en connaître le programme ? Faut-il prévoir 30% du programme de master portant uniquement sur des connaissances administratives ?

3) Contenu des parcours de Master « enseignement »

Description de la situation actuelle et des projets

Un état des lieux ne peut être fait, les informations disponibles ne donnant qu'une orientation globale des masters à construire.

Questions

Une question préliminaire se pose naturellement : comment construire des programmes de masters conduisant à un concours sans connaître le programme de ce concours ?

Si la préparation au CAPES est simplement renommée master, comment résoudre les problèmes de transformation de la préparation spécifique de l'oral en ECTS avec notes et examens ? A l'inverse, peut-on proposer aux étudiants choisissant actuellement de faire une préparation au CAPES après la licence de suivre un Master 1 conservé dans sa forme actuelle ? Tout titulaire de Master 1, quel que soit son orientation, pourra-t-il se présenter au concours ?

Peut-on donner le choix dans un même master entre la validation de modules de compléments nécessaires à la préparation spécifique du CAPES et des modules de même titre mais destinés à la recherche, autrement dit des modules « recherche/agrégation » et des modules « professionnel/CAPES » ? Quel pourcentage d'étudiants choisirait alors les modules « recherche » ? A quels Master 2 conduiraient ces choix ? De quelle manière la définition de « parcours plus orientés vers la recherche » doit-elle être envisagée ?

Quatre volets sont prévus : disciplinaire, épistémologique, didactique, professionnel. La part de ces blocs pourra être « variable » : comment les ajuster et les articuler sans connaître les détails du concours ? En associant des modules de Master à une préparation spécifique du concours, comment proposer un programme disciplinaire consistant tout en évitant l'atomisation des connaissances ? Que doit recouvrir exactement la partie didactique du master ? Aura-t-elle le même format en Master 1 et Master 2 ? Peut-elle être exactement la préparation actuelle de l'oral du CAPES ?

Si les épreuves écrites du concours ont lieu à la fin du premier semestre de Master 2, les étudiants devront-ils simultanément préparer et réussir les modules de Master 2 et les épreuves écrites ? Si les épreuves orales ont lieu à la fin du deuxième semestre de Master 2, quand auront lieu les stages ? Les étudiants devront-ils simultanément suivre un stage, écrire un mémoire et préparer les épreuves orales ?

De nombreux étudiants actuels de Master 1 se dirigent ensuite vers la préparation au CAPES. Si il est nécessaire d'avoir suivi le parcours enseignement pour passer le concours, combien d'étudiants restera-t-il dans les autres parcours de Master 1 ? Les parcours enseignement et recherche seront-ils disjoints ou existera-t-il des passerelles ? Si oui, quelle forme pourraient-elles prendre ?

Que proposer aux étudiants non admissibles à la fin du premier semestre de Master 2, et qui ne l'apprendront vraisemblablement qu'en milieu de deuxième semestre ? Que proposer aux étudiants reçus au concours mais ne validant pas ensuite leur Master 2 ? Pourraient-ils en garder le bénéfice pour l'année suivante au moins ? Que proposer aux étudiants validant un master dirigé vers l'enseignement qui ne seront pas reçus au concours ?

Quelles sont les autres professions qui seraient susceptibles de leur être ouvertes ? Serait-il judicieux de combiner à leur intention des parcours de master de mathématiques appliquées avec cette formation à l'enseignement ? Quelle forme doit prendre l'ouverture prévue « vers le monde socio-économique » en dehors de l'éducation nationale ?

4) Modalités des stages, TER de Master 1 et mémoires de Master 2

Description de la situation actuelle et des projets

Tout Master 1 comprend un TER. Tout Master 2 recherche comprend un mémoire validant un travail d'initiation à la recherche. Tout Master 2 professionnel comprend un stage en entreprise. Les stages pour les masters parcours enseignement seront du ressort des rectorats. Aucune information n'est disponible dans les textes sur ce qu'ils seront.

Questions

N'est-t-il pas inquiétant que, vu le grand nombre d'étudiants concernés, les seuls stages envisageables soient d'observation, avec au mieux une pratique accompagnée restreinte à quelques heures? Un stage d'observation en fond de classe peut-il avoir un rôle plus formateur que les années passées sur les bancs de l'école? Comment envisager l'encadrement théorique et le travail d'analyse de stage, nécessairement en groupes restreints, au sein d'un master? Le stage ne devrait-il pas être à la fois professionnel et didactique, voire épistémologique?

Si un titulaire de Master 2 réussit le concours de CAPES sera-t-il immédiatement titularisé sans aucune formation pédagogique? A l'inverse, un titulaire de Master 2 sera-t-il dans l'impossibilité de passer le concours si il n'a pas suivi le parcours enseignement? Un mémoire de Master 2 d'initiation à la recherche et un stage d'observation seront-ils équivalents?

Aucun détail n'est donné sur la formation professionnelle, le problème de son coût n'est pas abordé. Si les stages sont en responsabilité, comment seront-ils payés? Il est à rappeler que tout stage long est obligatoirement payé.

Qui encadrera les stages et les TER nécessaires? Quel sera le coût de cet encadrement?

5) Agrégation

Qu'en est-il de l'agrégation? Les textes officiels ne permettent pas d'établir un état des lieux. Si le concours est plus ou moins inchangé, ou si il repose sur un master recherche, il deviendra incompatible de préparer l'agrégation et de réussir le CAPES. Où se dirigeront les candidats potentiels à l'agrégation qui veulent assurer leur avenir? Comment feront les agrégés recrutés devant assumer la responsabilité de classes sans autre formation préalable que disciplinaire, avec la seule aide d'un compagnonnage non défini? Ou bien l'année de stage sera-t-elle conservée uniquement pour eux?

Tout master recherche comprend une initiation à la recherche validée par un mémoire. Les étudiants devront-ils simultanément écrire un mémoire de recherche et préparer le concours?

6) Portée de la réforme

Que deviendra la formation continue des PE titulaires, qui était rendue possible par leur remplacement par des stagiaires en responsabilité? Quel sera le niveau scientifique des PE re-

crutés selon ces modalités, qui n'auront ensuite aucune formation complémentaire autre qu'un compagnonnage ?

Qu'envisager pour la formation continue des enseignants de collèges et de lycées ? Sur quel type de thèse ouvriront les masters enseignement ? La formation continue n'ayant aucun cadrage précis, qu'entendre par cette notion ?

Le professeurs en exercice pourront-ils obtenir un master par VAE ? Sous quelle forme, dans quelles conditions ?

Une concurrence entre universités, IUFM, départements pour attirer localement les étudiants concernés peut-elle se faire autrement qu'au détriment de tous les futurs étudiants de master ?

Qu'en est-il de la licence ? Dès le L2, « l'étudiant pourra découvrir le monde du système éducatif, sous forme de séminaires, de forums, de tutorat étudiant ». Comment mettre en place cette découverte dans le cadre des licences existantes ? Le L3 devra comprendre un stage, de préférence dans l'enseignement, validé dans le cursus. Comment mettre en place de ce stage dans le cadre des licences existantes ? Ceci concerne les étudiants ayant un projet professionnel dirigé vers l'enseignement dès l'entrée dans l'enseignement supérieur. Les étudiants qui décideront de préparer les concours de recrutement seulement après la licence pourront-ils entrer dans un master dirigé vers l'enseignement ?

Que faire pour les futurs professeurs de lycée professionnels (PLP) pour lesquels un master mathématiques-physique-chimie devrait être envisagé ?

Imposer une formation en 5 ans non rémunérée et sans aucune certitude de débouchés aux enseignants potentiels risque-t-il de décourager les vocations avant même l'entrée dans l'enseignement supérieur ? Quelle forme prendront les bourses au mérite dont la création est envisagée pour le master ? En quel nombre seraient-elles distribuées, sur quels critères ?

La plupart des questions ci-dessus décrivent la situation des mathématiques, mais pourraient se poser pour les autres disciplines. Notons que le problème de la mise au point de masters peut être encore plus aigu, par exemple : en histoire où la géographie n'est généralement pas enseignée en master ; en physique où la chimie n'est généralement pas enseignée en master ; en lettres, où le programme, changeant chaque année, est déterminant pour les concours, etc.